

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N°2023-83

Bon de commande pour
l'achat de 8 bornes Wifi
FortiAp avec Access
Ingénierie Informatique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-32 en date du 11 février 2023 délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la proposition commerciale,

Considérant la nécessité d'étendre et d'améliorer le réseau de l'école du Salève et de la mairie.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition commerciale pour l'achat et l'installation de 8 bornes Wifi FortiAp par l'entreprise avec Access Ingénierie Informatique.

ARTICLE 2 – DE SIGNER cette proposition d'un montant de 5 340,00 € TTC.

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits inscrits au compte sont prévus à cet effet sur le budget 2023.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 12 juillet 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-préfecture le : 13/07/23

de sa mise en ligne le : 13/07/23

de sa notification le :